

IP Aquitaine

Bordeaux • Bayonne •
Pau • Périgueux • Agen •
Mont de Marsan • Dax

*Ce qu'il FO retenir
des instances de proximité*



Compte rendu FO d'octobre 2026



Pour la direction : Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Marie Pouchin (rédactrice en chef) et Franck Weil (chef de centre).
Pour les élus : Sylvie Aman, Sabrina Corrieri, Jules Feron, Boris Chague, et Alexis Dumoulin.

Point 1 : Bilan semestriel Qualisocial

Agnès Lepeltier (Qualisocial) a présenté aux élus le bilan du premier semestre pour la Nouvelle Aquitaine.

Selon elle, la démarche de Qualisocial est une évolution dans la manière d'aborder la prévention des risques psychosociaux : l'objectif est de ne plus se limiter à réparer les dégâts une fois qu'ils sont survenus (prévention tertiaire), mais d'agir en amont pour les éviter (prévention primaire). Concrètement, cette approche préventive passe par des échanges plus réguliers avec les acteurs RH et les managers, que la psychologue rencontre de façon fréquente. Du côté des salariés, un dispositif d'écoute est accessible via la plateforme Qualicare.

Ce premier bilan donne très peu d'informations, à part quelques chiffres. Pour la Nouvelle Aquitaine, il y a eu 17 entretiens pour 5 bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires étant trop peu important, il n'est pas possible d'avoir des données précises.

Les RP ont fait part à la direction de leur regret de ne plus bénéficier d'une présence de la psychologue du travail sur site, et ils ont également attiré l'attention de la direction sur la gestion des

dossiers en cours, et le travail de transition/transmission des dossiers entre l'ancien et le nouveau prestataire.

Point 2 : Organisation et conditions de travail

1) Bilan émission Spéciale incendies Saumos : Y-a-t-il eu un débriefing des équipes ? Quels retours ? Pourquoi avoir fait le choix d'un tournage et d'un montage des plateaux le même jour ?

La rédactrice en chef indique aux élus qu'elle aurait souhaité faire le débriefing plus tôt, mais elle a choisi d'attendre le moment où tous les personnels concernés pourraient être réunis, et il est prévu de l'organiser dans la semaine.

Concernant le choix de la fabrication (tournage et montage) le même jour, c'est par souci de cohérence avec l'actualité.

Le directeur régional a ajouté : « La raison, c'est de coller à l'actu. »

2) Quelles solutions ont été mises en place pour sécuriser le travail en hauteur sur le plateau de NoA Week end, notamment lors des changements ou réglages de lumière ?

Le chef de centre explique aux RP qu'il faut distinguer deux cas de figure. Le premier, sans le décor, et le second avec le décor installé.

Si le décor n'est pas installé, le travail en hauteur peut être effectué grâce à la nacelle, ou à l'échelle avec garde corps.

Dans le cas où le décor de NoA Week-end est en place, la partie en plexiglas du plateau étant cachée par le revêtement de sol, il n'est pas possible d'utiliser la nacelle, car elle est trop lourde.

En cas de panne une fois le décor en place, les techniciens éclairagistes ne sont pas autorisés à intervenir en hauteur. Le tournage se poursuivra alors en mode « dégradé », le temps qu'une intervention puisse être réalisée avec la nacelle, décor démonté.

3) NoA basket : l'introduction est à présent réalisée au Ronin. Quel bilan la direction tire-t-elle des premières émissions dans cette nouvelle configuration ? Quelles difficultés ont été rencontrées ?

Le chef de centre indique aux élus que c'est une vraie plus-value pour le programme. Il évoque un léger problème de décalage au son, mais qui a été réglé. Le chef de centre explique ensuite que l'OPV qui réalise ce plan en début d'émission, rejoint son poste en régie « en marchant. »

Il indique également qu'il faut adapter les cadres des caméras qui doivent être un peu plus larges.

Les élus ont interrogé la direction pour savoir si tous les OPV sont en capacité physique de réaliser ce plan d'introduction, afin que cela n'empêche pas un salarié de participer à la fabrication de cette émission.

Pour la direction, tous les salariés concernés peuvent faire ce trajet dans le temps prévu. Et en cas de souci, le directeur régional rappelle que l'émission n'est pas en direct : il sera toujours possible de corriger au montage.

Le directeur régional a ajouté qu'il « salue l'investissement de tout le monde » et que « c'est vraiment une œuvre collective cette émission, et c'est super appréciable. »

4) "Réunion numérique journalistes/monteurs/teva : appel à volontaires vidéos verticales" organisée le 24 septembre par la rédactrice en chef :

- Les techniciens vidéos apparaissent dans la liste des professions conviées mais étaient absents à cette réunion. Ont-ils reçu une invitation pour y assister ? Si non pourquoi ?

- Dans les locales comment sera organisé le tournage des vidéos verticales ? Y aura-t-il une obligation ? Les salariés seront-ils systématiquement remplacés ?

Pour la rédactrice en chef, tout le monde pouvait assister à la réunion. Les techniciens vidéos n'ont pas été conviés, puisqu'ils ne travaillent que sur le fond vert et que rien de nouveau n'y est prévu pour l'instant. Des modules sur fond vert spécifiques devraient cependant être mis en place prochainement.

Concernant les locales, personne ne sera obligé de tourner des vidéos verticales : ce sera du volontariat. Il faudra néanmoins prévoir le planning à l'avance. Le quatrième contributeur numérique pourrait d'ailleurs être un salarié d'une locale, sans conséquence sur son potentiel. Quoi qu'il en soit, l'objectif est que les locales puissent maintenir le même nombre d'équipes, même lorsqu'un volontaire se consacre aux vidéos pour le numérique. Concernant le processus, ce sera le même que pour les autres salariés de la rédaction de Bordeaux, mais les journalistes des locales et des bex seront formés dans un second temps.

5) Une note interne a été envoyée mi-septembre à certains salariés pour rappeler l'interdiction de diffusion des contenus audiovisuels de FTV à toute entité non salariée de notre entreprise et sur les réseaux sociaux des salariés. La direction peut-elle expliquer cette consigne, d'autant que les salariés sont encouragés à publier leurs reportages sur YouTube ?

Le directeur régional indique aux élus que « c'est juste un rappel à la règle ». Il explique qu'un rappel a été nécessaire puisqu'il a été constaté qu'un élément avait été publié sur le compte d'une personne externe à notre entreprise.

Il ajoute que cette consigne est commune aux salariés de l'entreprise, et les contenus sont la propriété exclusive de FTV.

Il a également ajouté que cette note de service a été diffusée à toutes les personnes de l'antenne et aux chefs de service qui avaient pour consigne de la "rerouter" aux salariés. Les représentants du personnel ont signalé à la direction que cette note de service n'a pas été reçue par tous, et que certaines pratiques se maintiennent malgré tout.

Le directeur a répondu. « On va envoyer la note à tout le monde. »

6) Nouvelle mise en images du JT :

- Pourquoi les techniciens ne sont-ils pas consultés en amont lorsque des changements sont décidés concernant l'organisation technique du JT, qu'il s'agisse du placement sur le plateau ou de la mise en image ? Notamment :

- Comment l'éclairage du plateau est-il assuré et adapté aux différents présentateurs lorsqu'aucun éclairagiste n'est planifié, en particulier lors de la partie nationale où le présentateur est placé devant ?

- Faux-directs en double fenêtre : Quelle procédure technique a été imaginée et mise en place ?

La rédactrice en chef souhaite faire évoluer la mise en image des JT, avec plus de mouvements et de variations dans les valeurs de plans et les cadres. Une première réunion a eu lieu il y a environ trois semaines avec les techniciens de la régie, afin de recueillir leur avis. Ceux-ci se sont ensuite emparés du sujet et ont mené leur propre travail de réflexion. Une deuxième réunion s'est tenue la semaine précédant l'instance de proximité avec l'ensemble des personnels de régie, des chefs d'édition et des présentateurs. La rédactrice en chef y a exposé ses intentions et ses choix. Les techniciens vidéo ont ensuite fait des essais de cadrages avec les OPV pour voir ce qui fonctionnait ou non. À la suite de ces réunions, une charte de mise en image a été rédigée. Elle a été validée par la technique et par la rédactrice en chef. Les éclairagistes vont modifier le plateau en conséquence : la lumière sera changée le mardi 13 après-midi, après le JT, avec deux éclairagistes. La nouvelle mise en image sera possible dès le mardi soir. Concernant le week-end, le chef de centre explique qu'en l'absence d'éclairagiste, ce sont les cadres de régie qui feront les ajustements nécessaires, avec les réglages préconisés par les éclairagistes.

Concernant les faux directs en double fenêtre, la rédactrice en chef indique que ce changement répond aussi à une attente de la rédaction. D'après elle, il n'y a pas, le même ton, la même énergie, c'est pour cela qu'elle a demandé à passer en double fenêtre, afin de dynamiser un peu plus la situation à l'antenne. Les plateaux consacrés à la justice font toutefois exception : ils restent montés

de manière classique, afin de réduire les risques d'erreur, notamment dans l'identification des différents protagonistes d'un procès.

7) La station de Bordeaux n'a pas ouvert ses portes pour les journées du patrimoine contrairement à beaucoup d'autres, notamment Limoges et Poitiers. Pourtant la direction des régions se félicite d'avoir accueilli 300 personnes en Nouvelle-Aquitaine... Pour quelle(s) raison(s) la station de Bordeaux n'a-t-elle pas participé à cette opération cette année ?

Le directeur régional a indiqué aux élus que *"la station de Bordeaux n'a pas participé à cette opération cette année pour des raisons circonstanciées, le jour concerné était le 19 septembre, les équipes devaient être mobilisées sur deux événements sportifs le même jour, notamment la supercoupe de basket et le décastar. Donc il n'y avait pas suffisamment de ressources pour accueillir un public nombreux dans de bonnes conditions. Malheureusement il s'avère que nous n'avons pu diffuser ni la supercoupe, ni le décastar. Mais l'annulation tardive de ces deux événements n'a pas permis d'organiser une ouverture à la dernière minute."* La direction a également indiqué qu'il n'y a pas beaucoup de volontaires pour les journées du patrimoine, et elle précise qu'il y a une autre difficulté liée à période, car des salariés sont en congés, ils seront donc absents une partie du mois de septembre, ce qui restreint le nombre de volontaires potentiels.

8) Communications collectives des chefs de services (par exemple "infos de la semaine" à la rédaction ou "Format vertical : on se lance ? / Appel à candidature" au service montage) : les RP peuvent-ils en être destinataires afin d'avoir un niveau d'information égal entre PTA et journalistes élus ?

La direction est d'accord, à condition qu'il s'agisse d'une communication qui concerne l'ensemble des salariés, comme par exemple les communications sur le projet des vidéos verticales.

Point 3 : RH

1) CDD : combien d'intermittents (PTA) et de pigistes (journalistes) ont atteint les limites respectives des 80 et 120 jours de contrats ? Combien de contrats annoncés aux salariés ont été annulés ? Des dérogations sont ou seront-elles accordées d'ici la fin de l'année, en particulier dans les locales où le vivier de CDD est restreint ?

Le DRH indique aux élus que les limites s'appliquent sur la totalité des contrats que les CDD ont effectué avec France Télévisions. Il ne peut donc pas donner de chiffre car les CDD peuvent travailler une semaine, un mois, ou simplement quelques jours pour France 3 Aquitaine.

Les élus ont attiré l'attention de la direction sur la situation des « CDD locaux » travaillant très régulièrement pour notre antenne, qui sont compétents, réactifs, et disponibles rapidement, mais qui se retrouvent pénalisés par les limites des 80 et 120 jours, alors qu'ils sont disponibles et veulent travailler. Et dans le même temps la direction fait appel à des CDD très éloignés géographiquement ce qui génère des frais de mission, d'où un coût nettement plus élevé pour l'entreprise.

Concernant les dérogations, le DRH a dit aux élus « on ne bloquera pas la machine », C'est-à-dire que si aucun CDD « sous les seuils » n'est disponible, et qu'il n'y a aucune autre solution, il y aura dérogation. Concernant les engagements pris auprès des salariés qui avaient été réservés avant le constat d'un dépassement de seuil, la direction indique qu'ils sont honorés.

Enfin, concernant les nouvelles immatriculations, le DRH indique qu'elles pourront être validées au cas par cas.

2) Nouvelles modalités déclaratives sociales pour les intermittents.

C'est la direction qui a mis ce point à l'ordre du jour.

Le DRH explique aux élus que France Travail a informé les employeurs de CDD d'usage que, d'ici fin 2026 au plus tard, les données sociales seront transmises via les flux de Déclarations Sociales Nominatives (DSN) et non plus via les Attestations Employeur Mensuelles (AEM) propres aux

intermittents. Les modalités de déclaration seront ainsi alignées sur celles des salariés du régime général.

Voici l'exemple donné par la direction : Cas d'un salarié intermittent exécutant un contrat de travail du 15 mai au 2 juin

Aujourd'hui (AEM)

- FTV adresse le bulletin de paie pour la 1ère plage de travail du 15 au 18 mai (payée fin mai si l'activité est signée).
- FTV adresse l'AEM au salarié intermittent et envoie un flux de données AEM à France Travail.
- FTV adresse ensuite le bulletin de paie pour la 2nde plage de travail du 19 mai au 2 juin (payée avant mi-juin si l'activité est signée).
- FTV adresse l'AEM et envoie un second flux de données AEM à France Travail.
- FTV produit les AEM au plus près de l'activité et de la paie même si le contrat de travail n'est pas terminé.

« Demain » (AECS)

- FTV adressera le bulletin de paie pour la 1ère plage de travail du 15 au 18 mai (payée fin mai si la feuille d'activité est signée).
- FTV adressera le bulletin de paie pour la 2nde plage de travail du 19 mai au 2 juin (payée avant mi-juin si l'activité est signée).
- FTV enverra un signalement de fin de contrat à France Travail avec l'ensemble des données déclaratives du contrat (Paie fin mai + Paie mi-juin).
- En retour, France Travail enverra l'Attestation Employeur Cinéma Spectacle (AECS) à France Télévisions.
- FTV déposera l'AECS dans le Digiposte du salarié intermittent vers mi-juin.
- France Travail retournera une seule AECS avec l'ensemble des données de paie à l'issue du contrat de travail du salarié intermittent.

Quelles conséquences pour les intermittents ?

Le salarié intermittent continuera d'enregistrer ses activités dans son espace personnel France Travail. Mais il le fera sur la base des données figurant sur ses bulletins de paie car il n'y aura pas d'AECS produites systématiquement après chaque paie et il n'y aura plus d'AEM transmises par France Télévisions.

Pour le renouvellement des droits : Les droits sont examinés et renouvelés une fois que les activités de l'intermittent sont validées par France Travail à partir des données déclaratives de fin de contrat transmises par France Télévisions. Avant, France Travail exploitait le flux de données AEM.

Pour l'indemnisation : Pas de changement car France Travail calcule les indemnités sur la base des activités déclarées par les intermittents sans attendre que l'activité soit validée par France Travail à partir des données déclaratives de fin de contrat transmises par France Télévisions. A défaut de disposer de l'AECS, l'intermittent se base sur ses bulletins de salaire pour déclarer son activité. L'intermittent peut également se baser sur les éléments prévus au contrat de travail.

Les intermittents ayant des questions peuvent se rapprocher des gestionnaires administratifs et paie.

Point 4 : Emploi

1) La direction avait indiqué qu'elle allait examiner la situation du poste de coordinateur de fabrication NoA, actuellement assuré en parallèle par le chef de centre. Où en est cette réflexion ? L'organisation actuelle a-t-elle vocation à perdurer ?

Le DRH a répondu aux élus que David Pringarbe est détaché sur une mission de chef de fabrication jusqu'au 31 décembre 2026.

2) Mouvements et postes à pourvoir en Aquitaine
Postes en réflexion : JRR (Bordeaux), JRR numérique

Postes publiés : OPS, RCA, chargé RH

Le DRH a indiqué que le comblement du poste de journaliste numérique est toujours en réflexion. Il a également indiqué que le poste de JRR de Bordeaux a été redéployé sur le poste de RCA numérique, qui a été publié. Le poste d'OPS a également été publié.

Enfin, la direction a précisé qu'il n'y a pas de poste de chargé de RH, mais une mission Responsable de développement RH Sud-Ouest.

Elle a également précisé qu'un poste de comptable à Bordeaux a été publié.

Prochaine réunion le 3 novembre
Vos élus, Elise Daycard et Alexis Dumoulin.

